

## Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe Cycle d'Évaluation 2018-2019

### Rapport d'expert

## DESTINATION NAPOLEON

*DANIELE KUSS*

*Expert en Tourisme international. [dk.karou@gmail.com](mailto:dk.karou@gmail.com) 06 08 56 55 28*



Cultural route  
of the Council of Europe  
Itinéraire culturel  
du Conseil de l'Europe



*\*Les opinions exprimées dans ce rapport d'expert indépendant sont celles de l'auteur, et n'engagent en rien l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe.*

# TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire Exécutif
2. Introduction
3. Corps de l'évaluation
  - 3.1 Thème de l'itinéraire culturel
  - 3.2 Liste des priorités d'action
    - 3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement ;
    - 3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen ;
    - 3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens ;
    - 3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts ;
    - 3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.
  - 3.3 Réseau de l'itinéraire culturel
    - 3.3.1 Extension du réseau depuis la dernière évaluation
    - 3.3.2 Extension du réseau dans les trois années à venir
  - 3.4 Outils de communication
    - 3.4.1 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo «Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe»
4. Conclusions et recommandations
5. Liste des références
6. Annexe 1 : Programme de visite de terrain

Cette évaluation a été réalisée à partir des documents transmis par l'itinéraire à l'Institut (voir la liste en point 5), des éléments trouvés sur Internet, et des deux visites de terrain, à Ajaccio et à Rueil-Malmaison (en Annexe 1).

## 1. Sommaire Exécutif

L'itinéraire « Destination Napoléon » a été créé par la Fédération Européenne des Cités napoléoniennes (FECN) en 2004. Il a intégré la pépinière des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en 2013 et obtenu la certification en 2015.

Il rassemble une soixantaine de villes dans 13 pays européens du Portugal à la Russie en passant par l'Espagne, la France, l'Italie, la Croatie, la Grèce, la Belgique, l'Allemagne, la République tchèque, la Pologne, la Biélorussie, la Lituanie, et bientôt l'Angleterre.

Le Réseau est présidé par Charles Bonaparte et dirigé par Jacques Mattei. Anja Schwind assure la coordination. Pour pouvoir couvrir ce territoire qui s'étend « de l'Atlantique à l'Oural », les Statuts ont prévu des Vice-Présidences par pays et des Comités de Pilotages locaux. Cette Gouvernance déconcentrée permet de développer de nombreux projets proches des réalités nationales et locales tout en assurant une cohérence européenne. Un Comité scientifique assiste les Comités de pilotage locaux. Il est présidé par Jacques-Olivier Boudon, Professeur à la Sorbonne et Président de l'Institut Napoléon.

L'itinéraire « Destination Napoléon » a été créé pour rappeler et promouvoir le rôle qu'a joué ce personnage historique (1769 - 1821) dans l'héritage européen, au-delà des traces patrimoniales et des souvenirs politiques liés à l'histoire événementielle, et dans le respect des approches régionales. Les apports de Napoléon dans toute l'Europe concernent en effet notamment le Droit, la Diplomatie, les Sciences, la Culture, l'Education, et plus généralement l'ensemble des Idées du Siècle des Lumières qui ont forgé l'identité européenne. C'est un réseau culturel à l'échelle du Continent européen.

De plus, l'objectif n'a pas été de créer une simple vitrine de l'histoire mais de participer à l'aménagement des territoires en promouvant le développement culturel et touristique à partir de la renommée mondiale de ce personnage historique.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la construction européenne car le sentiment d'appartenance des Peuples ne peut pas se forger simplement dans une construction économique voire politique. Il nécessite une reconnaissance de valeurs et de patrimoines communs, une mémoire partagée.

	Oui	Non
Le thème est conforme aux critères d'évaluation des thèmes CM/Res(2013)67, I. Liste des critères d'éligibilité des thèmes.	X	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des thèmes CM/Res(2013)67, II. Liste des priorités d'action, CM/Res(2013)67.	X	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des thèmes CM/Res(2013)67, III. Liste des critères pour les réseaux.	X	

**Par conséquent la certification « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe »**

	Oui	Non
Devrait être renouvelée	X	

## 2. Introduction

L'itinéraire « Destination Napoléon » a été créé par la Fédération Européenne des Cités napoléoniennes (FECN), association de Droit français (Loi 1901). Il a intégré la pépinière des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en 2013.

Le Préambule des Statuts approuvés à l'Assemblée générale du 25 octobre 2015 à Wavre (Belgique) rappelle la genèse de cette initiative : « Les villes de La Roche-sur-Yon et d'Ajaccio ont célébré au cours de l'année 2004 le bicentenaire de deux événements marquants de l'Histoire : la création de La Roche-sur-Yon par le décret impérial du 25 mai 1804 et la commémoration, par la ville d'Ajaccio, du sacre de l'empereur Napoléon le 4 décembre.

Pour prolonger ces célébrations, les deux villes ont proposé d'associer des cités napoléoniennes dont l'histoire a été marquée par l'influence napoléonienne. Le 24 mai 2004, se sont réunis à La Roche-sur-Yon des représentants des villes d'Ajaccio (France), de Balestrino (Italie), d'Iéna (Allemagne), de l'Ile d'Aix (France), de Pontivy (France), de Pultusk (Pologne) et de Waterloo (Belgique).

Au cours de cette réunion, a été arrêtée sous la forme d'un protocole d'accord, le principe de la création d'une Fédération des Sites et des Cités d'Histoire Napoléonienne dont l'objectif serait de « promouvoir les échanges historiques, la réhabilitation du patrimoine de l'époque napoléonienne ainsi que son animation, sa valorisation et tout projet de développement. »

L'itinéraire a été certifié en 2015. Il rassemble aujourd'hui une soixantaine de villes dans 13 pays européens « de l'Atlantique à l'Oural », depuis le Portugal jusqu'à la Russie en passant par l'Espagne, la France, l'Italie, la Croatie, la Grèce, la Belgique, l'Allemagne, la République tchèque, la Pologne, la Biélorussie, la Lituanie, et bientôt l'Angleterre.

Le Réseau est présidé par Charles Bonaparte et dirigé par Jacques Mattei. Anja Schwind assure la coordination. Le siège social est à l'Hôtel de ville d'Ajaccio. Un des Maires-adjoints y est en charge du « Patrimoine napoléonien et des relations avec la Fédération ». Une équipe opérationnelle dépendant de la ville, sous la direction de Sylvie Muraccioli, gère les activités de l'ICE sur l'ensemble de la Corse et participe activement à l'ensemble de la vie du Réseau.

Pour pouvoir couvrir un territoire aussi vaste les Statuts ont prévu des Vice-Présidences par pays et des Comités de Pilotages locaux. La vice-Présidence France est double : Ajaccio et La Roche sur Yon ; La vice-Présidence Allemagne : Iéna ; La vice-Présidence Belgique : Waterloo ; La vice-Présidence Pologne : Pultusk ; La vice-Présidence Italie : La Province d'Allesandria ; La vice-Présidence Espagne : Vitoria Gasteiz

Les Comités de pilotage locaux ont la charge d'animer le dispositif au niveau national et territorial. Ils regroupent des représentants des villes, les Offices du Tourisme et tout intervenant public (musées, universités, centres de recherche, etc...) ou privé (associations, professionnels du Tourisme ou de la Culture) ainsi que des responsables des instances régionales et nationales. Ils définissent les stratégies culturelles et touristiques ainsi que les démarches et outils à mettre en œuvre. Ils sont au cœur du dispositif car ils garantissent la cohérence du projet.

Un Comité scientifique assiste les Comités de pilotage locaux. Il regroupe des historiens et des scientifiques, des universitaires du monde de la Culture, des experts en développement territorial et en Tourisme. Il est présidé par Jacques-Olivier Boudon, Professeur à la Sorbonne et Président de l'Institut Napoléon.

### 3. Corps de l'évaluation

#### 3.1 Thème de l'itinéraire culturel

L'itinéraire « Destination Napoléon » a été créé pour rappeler et promouvoir le rôle qu'a joué ce personnage historique (1769 - 1821) dans l'héritage européen, au-delà des traces patrimoniales et des souvenirs politiques liés à l'histoire événementielle, et dans le respect des approches régionales.

Les apports de Napoléon dans toute l'Europe concernent en effet notamment le Droit, la Diplomatie, les Sciences, la Culture, l'Education, et plus généralement l'ensemble des Idées du Siècle des Lumières qui ont forgé l'identité européenne. C'est un réseau culturel à l'échelle du Continent européen.

De plus, l'objectif n'a pas été de créer une simple vitrine de l'histoire mais de participer à l'aménagement des territoires en promouvant le développement culturel et touristique à partir de la renommée mondiale de ce personnage historique.

Napoléon est en effet le deuxième personnage historique le plus consulté sur Google après le Christ. Trois millions de visiteurs par an fréquentent les musées d'Europe qui lui sont consacrés, et deux millions de personnes participent aux reconstitutions des bicentennaires.

L'itinéraire s'efforce de relier des villes européennes dont l'Histoire a été influencée par Napoléon, notamment à travers des expositions, des événements artistiques, des circuits découvertes, et des échanges scolaires et universitaires.

#### 3.2 Liste des priorités d'action

##### 3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement ;

Le Comité scientifique de l'itinéraire est présidé par l'historien Jacques-Olivier Boudon , Professeur à la Sorbonne et Président de l'Institut Napoléon.

Il réunit des universitaires de diverses disciplines qui co-organisent des événements et participent à des colloques et des séminaires dont les Actes sont publiés.

Des travaux sont également réalisés en partenariat avec l'Institut de Recherche sur les Imaginaires Napoléoniens (IRINA).

La Fédération a assuré l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage auprès de l'Université de Corse dans le cadre du Projet Paoli-Napoléon qui a permis d'organiser des colloques et des séminaires avec des chercheurs du monde entier. Le Compte-rendu figure dans les documents transmis à l'Institut.

L'itinéraire intervient en assistance technique auprès des villes membres du Réseau qui le souhaitent pour la mise en valeur de leur patrimoine (dont le patrimoine napoléonien). Le but est de les aider à concrétiser leurs projets de musées ou/et d'espaces pédagogiques liées à la thématique.

Une étude de valorisation de la ville de Sartène en Corse (France) a été réalisée avec un financement municipal de 30 000 € en 2017 et 2018. Elle ne concerne pas seulement le patrimoine napoléonien mais participe grandement à sa mise en valeur.

### 3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen

;

Les valeurs de la Révolution et du Siècle des Lumières, les idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, le partage des découvertes scientifiques et des nouvelles expressions artistiques relient tous les pays européens même s'ils se sont imposés dans des conditions conflictuelles.

Une certaine idée de l'Europe est née à cette époque, parfois en adhésion, parfois en opposition au « petit Corse », mais dans tous les cas en lien direct avec l'action de ce personnage historique emblématique.

Et au-delà, car le « mythe napoléonien » est aussi source d'inspirations et fait l'objet de travaux de recherche au sein de la Fédération.

La mise en valeur du Patrimoine napoléonien est donc un vecteur très efficace de Mémoire européenne, même si les perspectives sont nécessairement différentes selon les pays.

Et ces divergences ne sont pas un handicap, bien au contraire, elles sont elles-mêmes porteuses des ferments de la réconciliation nécessaire avec notre passé pour bâtir un avenir de Paix.

Une croisière en Méditerranée « sur les pas de Napoléon » aura lieu en juin 2019, au cours de laquelle Jean Tulard et Jacques-Olivier Boudon notamment feront des interventions.

### 3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens ;

La Fédération a été sollicitée pour faciliter des échanges linguistiques entre classes de différents pays, au-delà de la thématique purement napoléonienne, et elle a reçu des stagiaires dans le cadre d'ERASMUS.

Une coopération est en cours avec l'Organisation « European Youth Card Organisation » car elle offrira une carte d'avantages pour les jeunes.

L'ICE a un projet ambitieux avec la ville d'Iéna, en partenariat avec le *Planétarium* Iéna, et l'Association 1806 Iéna : Créer un show multimédia pour le *Planétarium* sur « Napoléon en Europe », basé sur la nouvelle technologie Full-Dom à destination des jeunes publics. Ce show pourrait être ensuite diffusé dans d'autres *planetariums* européens. Le projet avance bien.

### 3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts ;

Sur ce sujet je n'ai pas trouvé d'actions particulières, ce qui est normal car cette thématique ne s'y prête pas.

### 3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.

Les Boites à flyers qui sont en cours de réalisation présentent les Patrimoines et les produits spécifiques des Offices du Tourisme dans ce domaine ( Cf. 3.4 Outils de communication).

L'ICE candidate à des programmes européens qui permettent de favoriser un développement intégré et durable des destinations impliquées dans le Réseau.

Le 250 ème anniversaire de la naissance de Napoléon en 2019 (le 15 Août) va permettre de mobiliser les professionnels du Tourisme et de la Culture.

### 3.3 Réseau de l'itinéraire culturel

#### 3.3.1 Extension du réseau depuis la dernière évaluation

En France Paris, et en Corse, Bastia, Boccognano, Calvi, Bonifacio, Sartène, La Maison Bonaparte.

En Belgique: Charleroi

En Espagne: Fuentes de Onoro, Ciudad Rodrigo, Astorga

#### 3.3.2 Extension du réseau dans les trois années à venir

Le Réseau envisage de solliciter des capitales européennes suite à l'adhésion de Paris. Le choix avait été fait de commencer par des villes petites mais avec un fort contenu napoléonien.

### 3.4 Outils de communication

La Fédération assure la promotion de l'ICE par sa participation à des manifestations internationales, dont celles de l'Institut, et sa présence aux deux plus importants Salons mondiaux du Tourisme : l'ITB de Berlin dans le « culture Lounge », et la FITUR de Madrid, sur le stand de « Basquetour ».

Elle y présente des outils de promotion génériques, posters et brochures, et les premières « boites à flyers » qui sont en cours de réalisation pour toutes les villes qui le souhaitent.

Il s'agit d'un boîtier présentant l'itinéraire en général et dans lequel se trouvent les flyers particuliers des villes qui le souhaitent. Ville par ville ces flyers présentent leur patrimoine napoléonien et des propositions de séjour.

Un travail spécifique a été réalisé cette année avec les TO chinois dans le cadre de l'ECTY 2018 afin de fournir aux villes qui le souhaitaient une offre spécifique. Les dépliants sont en chinois. L'itinéraire a un compte WeChat en Chine.

L'ICE a créé une charte graphique spécifique (déposée à l'INPI), différente de celle de la Fédération.

Un site internet spécifique a été créé : [www.destination-napoleon.eu](http://www.destination-napoleon.eu) . Il permettra la promotion touristique des actions de la Fédération et des villes du réseau, ainsi que des routes déjà existantes dans les pays.

L'ICE a créé un laboratoire digital le D-Lab dont la vocation est de formaliser par la technologie et sur le terrain les différents circuits de découverte qui jalonnent l'itinéraire et qui permet de développer une carte interactive qui sera à terme une véritable plateforme

d'accueil numérique permettant à chaque visiteur potentiel, où qu'il se trouve dans le monde, de construire virtuellement son parcours de découverte « sur mesure ». Le programme européen Gritaccess va permettre de développer ce projet ambitieux sur trois ans.

Les documents sont présentés au moins en français et en anglais et, en fonction du public concerné, en chinois, en espagnol et en italien.

Un balisage est en cours de réalisation pour cheminer dans les villes.

#### 3.4.1 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »

L'ICE a créé une charte graphique spécifique (déposée à l'INPI), différente de celle de la Fédération. Son logo est apposé à côté de celui du Conseil de l'Europe dans tous leurs documents et sur leurs stands dans les Salons internationaux du Tourisme.

La Mairie d'Ajaccio réfléchit à l'installation de nouveaux panneaux intégrant le Logo de l'Itinéraire et du Conseil de l'Europe tout en respectant la charte graphique municipale qui est en cours de finalisation. La pose de balises digitales eBeacons sur les sites, couplées à une application numérique est prévue.

A l'Office du Tourisme d'Ajaccio il n'y a aucun flyer ou autre support de communication sur le patrimoine napoléonien de la ville. Le seul document sur les présentoirs évoquant l'Empereur était un flyer concernant une exposition qui raconte la vie de Napoléon en Playmobil...

A Rueil-Malmaison il n'y a aucune référence à l'ICE, ni à l'extérieur des Bâtiments napoléoniens ni à l'entrée de l'Office du Tourisme, ni sur les nombreux flyers et documents consacrés à Napoléon et Joséphine sur les présentoirs. Seul y figure le Logo des « Villes impériales », Association créée par la Ville en 2016 (suite à la création de la « marque » en 2011).



#### 4 Conclusions et recommandations

L'itinéraire « Destination Napoléon » bénéficie d'une thématique inépuisable car très riche et sans frontières, et d'une notoriété intrinsèque, ce qui est un double avantage pour l'avenir.

Sa Gouvernance déconcentrée permet de développer de nombreux projets proches des réalités nationales et locales tout en assurant une cohérence européenne.

Les projets avancent vite car la Fédération avait préfiguré l'organisation actuelle depuis plusieurs années et a donc été opérationnelle dès la certification.

Les recherches de Fonds européens (Gritaccess), de sponsors (l'eau minérale naturelle Orezza par exemple) et d'activités de conseil auprès de collectivités (Sartène) leur ont permis de ne plus être exclusivement dépendants des cotisations et d'envisager des projets ambitieux.

La démarche de cet Itinéraire s'inscrit pleinement dans la construction européenne car le sentiment d'appartenance des Peuples ne peut pas se forger simplement dans une construction économique voire politique. Il nécessite une reconnaissance de valeurs et de patrimoines communs, une mémoire partagée.

Quelques recommandations cependant :

- Concernant les Sites :

Le Site « Destination Napoléon » renvoie à celui de la Fédération mais pas l'inverse.

Certaines pages ne sont pas à jour (annonce d'évènements à venir en 2013 ou 2014).

Les pages concernant les « Patrimoines » des villes ne concernent que 15 d'entre elles sur 60, et les « Circuits et routes » 13.

La Ville de Rueil-Malmaison par exemple fait un très gros travail mémoriel sur cette thématique mais il n'apparaît pas.

Il serait donc souhaitable de demander à chaque ville membre de rédiger un texte même s'il est bref, et de tenir à jour elle-même son actualité. La Fédération ne peut pas tout faire seule.

- Il n'existe pas à ce stade d'indicateurs d'impact. Il serait utile de mettre en place des outils permettant au moins de relever le nombre de visiteurs et, mais c'est plus compliqué, les impacts économiques sur les territoires traversés par l'itinéraire.

## 5. Liste des références

- Les statuts légaux
- La liste des Membres du réseau
- Les Comptes-rendus des Assemblées générales de 2015, 2016 et 2017.
- Les informations financières
- Le programme d'activités (Plan triennal des activités)
- Des cartes, images, brochures, etc...
- Des publications imprimées (dont certaines consultées lors des visites de terrain)
- L'évaluation précédente
- L'auto-évaluation du Réseau
- Les deux sites (de la Fédération et de l'Itinéraire)
- Les entretiens lors des visites de terrain
- Google

## 6. Annexe 1 : Programme des visites de terrain

- Je me suis rendue à Ajaccio le 27 (après-midi) et le 28 novembre.

Le Directeur du Réseau Jacques Mattei, m'a fait visiter les principaux éléments du patrimoine napoléonien de la ville et m'a présenté le Réseau et ses projets. Il a répondu à toutes mes questions.

Il avait organisé une réunion à la Mairie en présence notamment du Maire-adjoint en charge du « Patrimoine napoléonien et des relations avec la Fédération », Jean-Pierre Aresu, et de Sylvie Muraccioli qui anime une équipe en charge de la vie de l'itinéraire en Corse et qui participe activement à l'ensemble de la vie du Réseau.

Un rendez-vous était prévu avec le Maire le 28 au matin. Il l'a annulé une demi-heure avant, mais cela m'a permis de visiter plus longuement le Palais Fesch et son Musée (exceptionnels).

- Je me suis rendue à Rueil-Malmaison le 11 décembre.

J'ai été reçue par Laurence Inçabi (Contact du Réseau à Rueil) à l'Office du Tourisme qu'elle dirige.

Annexe 2 : Checklist.

<b>LISTE DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>				
		Oui	Non	Notes
<b>3.1 THEME</b>	<b>Le thème de l'itinéraire Culturel</b>			
	- représente-t-il une valeur commune - historique, culturelle ou patrimoniale - dans plusieurs pays européens ?	X		
	- offre-t-il une base solide pour			
	des échanges culturels et éducatifs pour les jeunes ?	X		
	des activités innovantes ?	X		
	le développement de produits de tourisme culturel ?	X		
	Le thème a-t-il été étudié / développé par des universitaires / experts de différentes régions d'Europe ?	X		
<b>3.2 PRIORITES D'ACTION</b>	<b>3.2.1 Coopération en recherche et développement</b>			
	<b>L'itinéraire</b>			
	- offre-t-il une plate-forme de coopération pour la recherche et le développement de valeurs / thèmes culturels européens ?	X		
	- joue-t-il un rôle fédérateur autour de grands thèmes européens, permettant de réunir des savoirs dispersés ?	X		
	- montre-t-il en quoi ces thèmes sont représentatifs des valeurs européennes partagées par plusieurs pays européens ?	X		
	- illustre-t-il le développement de ces valeurs et la variété des formes qu'elles peuvent prendre en Europe ?	X		
	- dispose-t-il d'un réseau d'universités et d'un centre de recherche travaillant sur son thème au niveau européen ?	X		
	- a-t-il un comité scientifique multidisciplinaire ?	X		
	<b>Le comité scientifique</b>			
	travaille-t-il sur son thème au niveau européen ?	X		
	effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et / ou à ses activités :	X		
	- au niveau théorique ?	X		
	- au niveau pratique ?	X		
	<b>3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen</b>			
<b>Les activités de l'itinéraire (selon le thème)</b>				
- prennent-elles en compte et expliquent-elles la signification historique du patrimoine européen matériel et immatériel ?	X			

- promeuvent-elles les valeurs du Conseil de l'Europe ?	X		
- promeuvent-elles le label des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ?	X		oui dans les actions du Réseau à l'international mais pas dans les deux villes où je suis allée.
- fonctionnent-elles conformément aux chartes et conventions internationales sur la préservation du patrimoine culturel ?	X		
- identifient-elles, préservent-elles et développent-elles les sites du patrimoine européen dans des destinations rurales ?	X		
- identifient-elles, préservent-elles et développent-elles les sites du patrimoine européen dans les zones industrielles en cours de restructuration économique ?			
-valorisent-elles le patrimoine des minorités ethniques ou sociales en Europe ?			
- contribuent-elles à une meilleure compréhension du concept de patrimoine culturel, de l'importance de sa préservation et de son développement durable ?	X		
- mettent-elles en valeur le patrimoine physique et immatériel, expliquent-elles son importance historique et mettent-elles en évidence ses similitudes dans les différentes régions d'Europe ?	X		
- tiennent-elles compte et promeuvent-elles les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS relatifs à la restauration, à la protection et à la valorisation du patrimoine, au paysage et à l'aménagement du territoire (Convention Culturelle Européenne, Convention de Faro, Convention Européenne du Paysage, Convention du Patrimoine Mondial, ...) ?	X		
<b>3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens</b>			
<b>Les échanges des jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour</b>			
- développer une meilleure compréhension du concept de citoyenneté européenne ?	X		
- mettre l'accent sur la valeur d'une nouvelle expérience personnelle en visitant des lieux divers ?	X		
- encourager l'intégration sociale et les échanges des jeunes de différentes origines sociales et régions d'Europe ?	X		
- offrir des possibilités de collaboration pour les	X		

	institutions scolaires à différents niveaux ?			
	- mettre l'accent sur des expériences personnelles et réelles à travers l'utilisation de lieux et de contacts ?	X		
	- mettre en place des projets pilotes avec plusieurs pays participants ?	X		
	- donner lieu à des activités de coopération associant des institutions scolaires à différents niveaux ?	X		
	<b>3.2.4 Pratiques culturelles et artistiques contemporaines</b>			
	<b>Les activités culturelles de l'itinéraire (liées aux pratiques culturelles et artistiques contemporaines)</b>			<b>Je n'en ai pas trouvé</b>
	- favorisent-elles le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires entre diverses expressions artistiques dans les pays européens ?			
	- encouragent-elles des projets artistiques établissant des liens entre le patrimoine culturel et la culture contemporaine ?			
	- encouragent-elles des pratiques artistiques culturelles et contemporaines innovantes* en les reliant à l'histoire du développement des compétences ?			
	- encouragent-elles la collaboration entre les amateurs de culture et les professionnels à travers des activités pertinentes et la création de réseaux ?**			
	-encouragent-elles le débat et l'échange - dans une perspective multidisciplinaire et interculturelle - entre diverses expressions culturelles et artistiques dans différents pays d'Europe ?			
	- encouragent-elles des activités et des projets artistiques explorant les liens entre patrimoine et culture contemporaine ?			
	- mettent-elles en évidence les pratiques les plus innovantes et créatives ?			
	- lient-elles ces pratiques innovantes et créatives à l'histoire du développement des compétences ?***			
<b>3.2 PRIORITES D'ACTION</b>				
	<b>3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable</b>			
	<b>Les activités de l'itinéraire (pertinentes pour le développement du tourisme culturel durable)</b>			
	- facilitent-elles la formation de l'identité locale, régionale, nationale et / ou européenne ?	X		
	- impliquent-elles activement 3 moyens principaux de sensibilisation à leurs projets culturels : la presse écrite, la radiodiffusion et les réseaux sociaux ?	X		
	- promeuvent-elles le dialogue entre communautés et cultures urbaines et	X		

	rurales ?			
	régions développées et défavorisées ?	X		
	différentes parties (sud, nord, est, ouest) de l'Europe ?	X		
	cultures majoritaires et minoritaires (ou autochtones et immigrées) ?	X		
	- ouvrent-elles des possibilités de coopération entre l'Europe et les autres continents ?			
	- attirent-elles l'attention des décideurs sur la nécessité de protéger le patrimoine dans le cadre du développement durable du territoire ?	X		
	- visent-elles à diversifier les offres de produits, services et activités culturels ?	X		
	- développent-elles et offrent-elles des produits, des services ou des activités de tourisme culturel de qualité au niveau transnational ?	X		
	- développent-elles des partenariats avec des organisations publiques et privées actives dans le secteur du tourisme ?	x		
	Le réseau a-t-il préparé et utilisé des outils tout au long de l'itinéraire pour augmenter le nombre de visiteurs et l'impact économique de l'itinéraire sur les territoires traversés ?	x		
3.3 RESEAU	L'itinéraire représente-t-il un réseau impliquant au moins trois Etats membres du Conseil de l'Europe ?	X		
	Le thème du réseau a-t-il été choisi et accepté par ses membres ?	X		
	Le cadre conceptuel de ce réseau a-t-il été fondé sur des bases scientifiques ?	X		
	Le réseau implique-t-il plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe dans l'ensemble ou dans une partie de son / ses projet(s) ?	X		
	Le réseau est-il financièrement viable ?	X		
	Le réseau a-t-il un statut juridique (association, fédération d'associations, GEIE, ...) ?	X		
	Le réseau fonctionne-t-il démocratiquement ?	X		
	Est-ce que le réseau			
	- précise			
	? ses objectifs et ses méthodes de travail	X		
	? les régions concernées par le projet ?	X		
	? ses partenaires et les pays participants	X		
	? les champs d'action impliqués ?	X		
	la stratégie globale du réseau à court et à long terme ?	X		
- identifie les participants et partenaires potentiels dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et / ou dans d'autres pays du monde ?	X			
- fournit des détails sur son financement (rapports	X			

	financiers et / ou budgets d'activités) ?			
	- fournit des détails sur son plan opérationnel ?	X		
	- joint le(s) texte(s) de base confirmant son statut juridique ?	X		
<b>3.4 OUTILS DE COMMUNICATION</b>	L'itinéraire a-t-il son propre logo ?	X		
	Tous les partenaires du réseau utilisent-ils le logo sur leurs outils de communication ?		X	
	L'itinéraire a-t-il son propre site web dédié ?	X		
	Le site Web est-il traduit en anglais et en français ?			en partie seulement
	Le site Web est-il traduit dans d'autres langues ?			en partie seulement
	Le réseau utilise-t-il efficacement les réseaux sociaux et le Web 2.0 ?	X		
	Le réseau publie-t-il des brochures sur l'itinéraire ?	X		
	si oui, les brochures sont-elles traduites en anglais ?	X		
	si oui, les brochures sont-elles traduites en français ?	X		
	Le titre «Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe» est-il présent sur tous les supports de communication (y compris les communiqués de presse, les sites Web, les publications, etc.) ?	X		
	Le logo du Conseil de l'Europe est-il présent sur tous les supports de communication ?	X		
	Le logo du Conseil de l'Europe est-il utilisé conformément aux directives d'utilisation (taille et emplacement, ...) ?	X		
	Les logos (Itinéraire culturel + Conseil de l'Europe) sont-ils fournis à tous les membres de l'itinéraire ?	X		
	Le logo du Conseil de l'Europe apparaît-il sur les panneaux indiquant l'itinéraire culturel ?			cela dépend des villes membres
	<b>SCORE</b>	<b>67</b>	<b>1</b>	

<b>Note:</b>	Veuillez insérer 1 pour chaque réponse positive et 0 pour une réponse négative. Voyez votre score total au bas de la colonne.		
*	Par exemple: arts visuels, arts de la scène, artisanat créatif, architecture, musique, littérature, poésie ou toute autre forme d'expression culturelle		
**	Notamment en termes d'instruction pour les jeunes Européens dans les domaines concernés		
***	Que ces domaines comprennent les arts visuels, les arts de la scène, l'artisanat créatif, l'architecture, la musique, la littérature ou tout autre domaine		